



II. UNE POLITIQUE COMMERCIALE À PLUSIEURS FACETTES

La politique commerciale

canadienne est le reflet de la voie suivie par le gouvernement pour atteindre trois objectifs fondamentaux :

- **la prospérité** par un meilleur accès aux marchés étrangers pour nos exportations, l'effet stimulant de la concurrence des importations et les avantages des flux d'investissement bilatéraux;
- **des règles** en phase avec les besoins de notre économie moderne et qui assurent des conditions équitables et prévisibles pour le développement socio-économique;
- **le soutien d'objectifs politiques plus larges**, comprenant la protection des normes de travail et d'environnement, la promotion du développement durable et de la bonne gouvernance, et d'autres composants du bien-être socio-économique.

Avec qui poursuivons-nous ces objectifs? En premier lieu et de toute évidence, avec les États-Unis. Chaque jour, nous échangeons plus d'un milliard de dollars de biens et de services avec ce pays; notre prospérité ne se fera pas sans notre voisin du sud. Nous avons, cela est clair, besoin de règles pour que les conditions des échanges soient équitables, ouvertes et prévisibles. Nous appliquons les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) pour gérer nos relations avec les États-Unis, complétées par une panoplie d'accords régissant les questions d'intérêt commun pour la gestion aux frontières et plus encore.

Les autres principaux **marchés du Canada pour les exportations de marchandises** sont :

- l'Union européenne (également un partenaire d'investissement de tout premier plan) à plus de 4 p. 100;
- le Japon (2 p. 100);
- la Chine (1 p. 100);

